

<p align="center">COMPTE-RENDU REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU MERCREDI 19 SEPTEMBRE 2018 sous la présidence de M. COCHET, Maire</p>

- Le Conseil Municipal a pris acte du rapport d'activité 2017 du délégataire du contrat de délégation de service public pour l'exploitation du crématorium.
- Le Conseil Municipal a pris acte du rapport 2017 d'Angers Loire Métropole sur le prix et la qualité du service d'élimination des déchets.
- Le Conseil Municipal a pris acte du rapport 2017 d'Angers Loire Métropole sur le prix et la qualité des services eau potable et assainissement eaux usées.
- Le Conseil Municipal, à l'unanimité, a adopté la convention tripartite à intervenir entre la Ville, Angers Loire Métropole et Immobilière PODELIHA. Cette convention concerne l'installation de conteneurs enterrés pour la collecte des déchets ménagers rue Charles de Gaulle et Impasse du Maréchal Foch.
- Le Conseil Municipal, à l'unanimité, a adopté la convention à intervenir entre la Ville et la Fédération Départementale des Groupements de Défense contre les Organismes Nuisibles (FDGDON 49). Cette convention concerne la participation financière de la Ville à la destruction des nids de frelons asiatiques chez les particuliers.
- Le Conseil Municipal, à l'unanimité, a décidé, pour ce qui concerne les locations des salles municipales, de modifier les montants des cautions comme suit :
 - Salle Jacques Brel : **1 000 €**
 - Restaurant scolaire Jacques Prévert : **500 €**
 - Salle de la Guyonnière : **500 €**
 - Maison du Parc : **150 €**
 - Salle Emile Beaumenil : **150 €**
 - Maison du XVIème : **150 €**
- Le Conseil Municipal, à l'unanimité, a adopté le versement d'une avance remboursable d'un montant de 35 250 € du budget Ville vers le budget annexe de lotissement rue Paul Hérault.
- Le Conseil Municipal, à l'unanimité, a décidé de modifier les durées d'amortissement par catégories de biens comme suit :
 - Voitures : 10 ans → **7 ans**
 - Camions et véhicules industriels : 10 ans → **7 ans**
- Le Conseil Municipal, à l'unanimité, a adopté le principe de réitérer des garanties d'emprunts en faveur d'Immobilière PODELIHA, suite à allongement de la durée de la dette.
- Le Conseil Municipal, à l'unanimité, a accordé une garantie d'emprunt en faveur d'ALTER Cités dans le cadre de l'opération d'aménagement du Val 2.
Cette garantie est accordée dans une quotité de 80 %.
Les caractéristiques de l'emprunt pour lequel la garantie est accordée sont les suivantes :
 - Montant emprunté : 1 000 000 €
 - Durée : 54 mois dont 12 mois de différé d'amortissement du capital
 - Taux fixe : 0,85 %
 - Organisme prêteur : ARKEA Banque

- Le Conseil Municipal, à l'unanimité, a adopté l'avenant de transfert du marché public de fourniture de services de téléphonie et d'accès haut débit ADSL, de la société FUTUR TELECOM vers la société SFR.

- Le Conseil Municipal, à l'unanimité, a modifié le tableau des effectifs comme suit :
Création d'un poste de Gardien-Brigadier à temps complet à compter du 1^{er} novembre 2018.

Fait à MONTREUIL-JUIGNÉ, 25 septembre 2018

Le Maire,

Benoît COCHET